# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Fonctionnement

Question écrite n° 2572

### Texte de la question

M. Guy Teissier attire l'attention de M. le ministre de l'education nationale sur la situation de l'enseignement du provencal en Provence. Dans l'academie d'Aix-Marseille qui a vu naitre Frederic Mistral, l'enseignement du provencal est en declin malgre une forte demande des eleves. Il serait souhaitable que cet enseignement soit dynamise ainsi qu'il l'est deja dans les academies voisines. Il le prie de lui faire connaitre les mesures qu'il compte prendre pour que la langue provencale trouve enfin la place qui doit etre la sienne.

### Texte de la réponse

Le ministre de l'education nationale a exprime a plusieurs reprises son attachement pour l'enseignement des langues regionales. En ce qui concerne le provencal, un recent bilan montre un accroissement regulier du nombre des eleves inities dans le 1er degre (7 736 en 1989, 8 693 en 1992) ; on note une progression dans les Hautes-Alpes et le Vaucluse. Dans le second degre, le nombre de candidats aux epreuves de provencal au baccalaureat s'est accru (950 en 1987 et 1 300 depuis 1988). De plus, l'enseignement du provencal s'est developpe dans le cadre des bibliotheques, musees et activites associatives. Par ailleurs, une politique de soutien aux langues et cultures regionales a ete menee depuis plusieurs annees, notamment en donnant aux eleves de l'academie d'Aix-Marseille, depuis 1984, la possibilite de presenter le provencal en langue vivante II ou III au baccalaureat des series litteraires ; en outre, pour les lycees les premiers programmes officiels de provencal ont ete mis en place a la rentree 1988. Enfin, le rectorat d'Aix-Marseille va creer une commission consultative. Deux responsables ont ete designes, il s'agit de M. Vallet, inspecteur pedagogique regional, et de M. Mauron, professeur a l'universite de Provence.

### Données clés

**Auteur :** M. Teissier Guy
**Circonscription :** - UDF
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 2572
**Rubrique :** Enseignement
**Ministère interrogé :** éducation nationale
**Ministère attributaire :** éducation nationale

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 21 juin 1993, page 1697
**Réponse publiée le :** 6 septembre 1993, page 2818